



APPEL À PROJETS

Soutenir l'entrepreneuriat agricole des jeunes pour assurer une sécurité alimentaire dans le Bassin du Congo

Date limite de réception des candidatures : **29 avril 2024**

Contexte et enjeux :

L'agriculture est un secteur économique vital dans la région du Bassin de Congo, mais qui reste largement sous-exploité. En tenant compte seulement des surfaces non boisées, le Bassin du Congo représente près de **20 % des terres disponibles pour l'agriculture** en Afrique subsaharienne et près de **9% dans le monde** (Deininger et al., 2011). Malgré son importance, la plupart des activités agricoles sont de petite taille et le secteur est encore dominé par des systèmes de subsistances traditionnels coexistant avec quelques grandes entreprises commerciales produisant essentiellement de l'huile de palme et du caoutchouc. La productivité agricole dans cette région est très faible par rapport à celle d'autres pays tropicaux, avec en général un très faible recours aux intrants.

D'un autre côté, l'agriculture offre une opportunité importante de création d'emplois et de revenus décents pour les jeunes du Bassin du Congo, contribuant ainsi à garantir la sécurité alimentaire dans la région. Néanmoins, les jeunes entrepreneurs agricoles font face à une série d'obstacles, notamment un accès limité au financement, un manque de compétences sur les pratiques et techniques agricoles modernes. Pour surmonter ces défis et promouvoir l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes dans ce secteur, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement pour renforcer leurs compétences entrepreneuriales et assurer une croissance inclusive. En effet, l'autonomisation des jeunes en faveur d'un entrepreneuriat agricole lucratif permettra de dynamiser le secteur, de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la résilience des populations et de stimuler le développement économique local.

Dans le cadre de sa nouvelle Programmation 2024-2027, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) met en œuvre un projet en soutien aux initiatives environnementales dans les pays du Bassin du Congo. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations et des écosystèmes dans le Bassin du Congo à travers la promotion de connaissances, d'écovolutions et de bonnes pratiques de gestion et de valorisation durable des ressources naturelles.

À cet effet, l'OIF à travers sa Représentation régionale en Afrique centrale (REPAC) souhaite encourager et soutenir les jeunes porteurs de projets climato-économiques intégrés et dont la mise en œuvre répondra aux enjeux relatifs à la sécurité alimentaire dans les pays francophones du Bassin du Congo tout en contribuant à renforcer la résilience climatique dans cette région.

Bassin du Congo, un grenier de la planète

20 % des terres disponibles pour l'agriculture en Afrique subsaharienne

9% des terres disponibles pour l'agriculture dans le monde



SIX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Les domaines d'action prioritaires dans le secteur de l'agriculture durable qui seront soutenus dans le cadre du présent appel sont les suivants :

1. **Agroécologie**
2. **Agroforesterie**
3. **Agriculture biologique**
4. **Permaculture**
5. **Agriculture de conservation**
6. **Agriculture urbaine et périurbaine**

Encourager et soutenir les jeunes porteurs de projets climato-économiques intégrés et dont la mise en œuvre répondra aux enjeux relatifs à la sécurité alimentaire dans les pays francophones du Bassin du Congo

Objectifs de l'appel à projets :

L'objectif du présent appel vise à encourager et à soutenir les jeunes entrepreneurs porteurs de projets climato-économiques intégrés dans le domaine de l'agriculture afin de répondre aux enjeux relatifs à la sécurité alimentaire dans les pays du Bassin du Congo.

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- ▶ Sélectionner au moins une structure partenaire par pays du Bassin du Congo qui aura le mandat d'identifier les jeunes porteurs de projets dans les domaines du nexus agriculture-eau-énergie-biodiversité et de les accompagner dans la réalisation de leur projet ;
- ▶ Soutenir la mise en œuvre de projets concrets ayant un impact positif sur la sécurité alimentaire et le développement durable ;
- ▶ Promouvoir les bonnes pratiques agricoles initiées par les jeunes en faveur de la résilience climatique ;
- ▶ Bâtir une communauté vibrante de jeunes leaders francophones dans les secteurs de l'agriculture dans les pays du Bassin du Congo ;
- ▶ Favoriser la création d'emplois et le renforcement des capacités locales dans les secteurs liés au nexus agriculture-climat-eau-énergie-biodiversité.

Domaines d'action :

Les domaines d'action prioritaires dans le secteur de l'agriculture durable qui seront soutenus dans le cadre du présent appel sont les suivants :

- ▶ **Agroécologie** : L'agroécologie est une approche qui intègre les principes de l'écologie dans la conception et la gestion des systèmes agricoles. Elle vise à favoriser la biodiversité, à améliorer la santé des sols, à réduire la dépendance aux intrants externes et à promouvoir la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques.
- ▶ **Agroforesterie** : L'agroforesterie combine la culture d'arbres ou d'arbustes avec des cultures agricoles et/ou l'élevage sur une même parcelle de terre. Cette approche permet de diversifier les revenus des agriculteurs, de protéger les sols contre l'érosion, de stocker le carbone et de favoriser la biodiversité.
- ▶ **Agriculture biologique** : L'agriculture biologique est un secteur clé de l'agriculture durable qui utilise des pratiques agricoles écologiquement saines, telles que l'absence d'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse, la rotation des cultures, le compostage et la gestion intégrée des ravageurs.
- ▶ **Permaculture** : La permaculture est une approche de conception de systèmes agricoles qui vise à imiter les modèles observés dans la nature. Elle se concentre sur la conception de systèmes agricoles durables, résilients et auto-suffisants, en utilisant des principes tels que la diversité des cultures, les cycles naturels et la régénération des sols.
- ▶ **Agriculture de conservation** : L'agriculture de conservation vise à réduire au minimum le travail du sol et à maintenir une couverture végétale permanente pour protéger les sols contre l'érosion, améliorer leur structure et leur fertilité, et réduire la consommation d'eau et l'utilisation d'engrais.
- ▶ **Agriculture urbaine et périurbaine** : L'agriculture urbaine et périurbaine consiste à cultiver des aliments et à élever des animaux dans les zones urbaines et périurbaines. Cette pratique contribue à accroître l'accès des populations urbaines à des aliments frais et nutritifs, à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des aliments et à renforcer la résilience des villes face aux chocs externes.

Les initiatives portées par les jeunes et qui seront soutenues par l'OIF à travers les structures d'accompagnement, devront s'inscrire dans l'un des domaines susmentionnés. Une attention particulière sera accordée aux projets qui :

- ▶ **créent de l'emploi** pour les femmes et les jeunes,
- ▶ **génèrent des impacts rapides** pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment en ce qui concerne la **sécurité alimentaire**,
- ▶ **mettent en lumière des pratiques novatrices** en faveur de la protection de l'environnement pour une agriculture durable,
- ▶ **contribuent à l'atteinte des ODD 1** (Pas de pauvreté) ; **ODD 2** (Faim « zéro ») ; **ODD 13** (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)



Soutien aux initiatives environnementales dans le Bassin du Congo

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Critères de sélection :

Les candidatures reçues seront évaluées selon les critères suivants :

- ▶ Capacité à identifier des femmes ou des jeunes entrepreneurs porteurs de projets structurants dans les domaines de l'agriculture durable ;
- ▶ Expérience dans l'accompagnement de femmes ou de jeunes dans les secteurs de l'agriculture durable ;
- ▶ Expérience dans l'octroi de subventions et l'élaboration de rapports techniques et financiers ;
- ▶ Capacité à mobiliser diverses parties prenantes telles que des acteurs publics ou gouvernementaux, des universités ou centres de recherche, des investisseurs, des mentors ou entrepreneurs à succès, des prestataires d'appui (avocats, comptables, consultants, etc.) ;
- ▶ Engagement à participer activement au développement durable et à la promotion de solutions environnementales.

La liste des pays éligibles à l'appel à candidatures est la suivante : **Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo.**

Dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature devra être constitué des éléments suivants :

- ▶ **Présentation de la structure d'accompagnement (*)** : mission, expérience, équipe, réalisations antérieures démontrant l'expertise et les capacités de la structure à accompagner les jeunes entrepreneurs **(3 pages)**
- ▶ **Proposition de plan d'action (*)** : méthodologie pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet et communiquer sur les résultats atteints **(2 pages)**
- ▶ **Acte d'engagement (*)** : respect des critères de sélection et collaboration avec l'OIF pour l'accompagnement des jeunes **(1/2 page)**
- ▶ **Proposition d'un budget type (*)** : pour accompagner 20 jeunes entrepreneurs par an, en fonction des réalités du pays (libeller le budget en monnaie locale et en euros) **(1 page)**
- ▶ **Annexes** : preuve d'existence juridique au sein d'un des pays du Bassin du Congo (*) (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, la République démocratique du Congo ou République du Congo,) et bilan d'activités des années précédentes.

Toute structure à but lucratif est exclue du présent appel.

Les documents doivent être fournis en **langue française** et envoyés à l'adresse courriel suivante : repac@francophonie.org

La date limite de réception des candidatures est fixée au **29 avril 2024 à 23h59**, heure de Libreville (Gabon).

Offre d'accompagnement des bénéficiaires :

Les structures d'accompagnement sélectionnées bénéficieront d'un appui financier de l'OIF pour soutenir les jeunes porteurs de projets. Ils seront chargés d'identifier, d'accompagner et de soutenir entre **20 et 40 jeunes entrepreneurs** par année sur un intervalle de quatre (4) ans, en fonction des objectifs et du budget définis par l'OIF. **La sélection des jeunes bénéficiaires se fera en étroite concertation avec l'OIF qui siègera dans le jury dont le mandat sera de retenir les meilleurs projets.**



Calendrier :

- ▶ Date de lancement de l'appel à projets : **18 mars 2024**
- ▶ Date limite de soumission des propositions : **29 avril 2024**
- ▶ Annonce des résultats : **03 juin 2024**

Contact :

Pour toute question, veuillez contacter :

M. Foued EL AYNI

Spécialiste de programme

Représentation Pour l'Afrique centrale (REPAC)

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Courriel : Foued.El-Ayni@francophonie.org



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).



Représentation de l'OIF en Afrique centrale

941 avenue Paul Moukambi, Haut de Gué-Gué, Libreville, Gabon

+241 11739608

repac@francophonie.org

www.francophonie.org